



Déclaration de Bangui

sur



la position commune des Ministres en charge de l'environnement et des forêts d'Afrique centrale en vue de la préparation des négociations sur le nouveau régime climat post-Kyoto 2012

Nous, Ministres en charge des forêts et de l'environnement des Etats membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), réunis le 10 septembre 2008 à Bangui, en République centrafricaine,

Ayant conscience que :

- L'Afrique Centrale qui est le second massif forestier tropical mondial avec la spécificité de ses écosystèmes forestiers, **doit adopter et /ou renforcer une position commune** pour les négociations sur le futur régime post-Kyoto sur le climat, car ses forêts jouent un rôle important dans la régulation du climat mondial ;
- Les conclusions scientifiques du quatrième rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) plaide en faveur de l'inclusion des forêts tropicales dans le futur régime Post-Kyoto.
- Le renforcement du groupe régional de négociateurs sur les enjeux des changements climatiques au sein de la COMIFAC / Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) à l'image des autres régions d'Afrique et du monde est une nécessité dans la perspective de la COP15 de Copenhague/Danemark;

Reconnaissant que :

- Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC avec l'appui du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) sont déjà impliquées dans la préparation des points focaux climat de la région Afrique centrale pour les négociations sur la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC);

Convaincus que :

- Seule une approche sous-régionale concertée et coordonnée des gouvernements d'Afrique centrale avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux est le gage d'une prise en compte des intérêts de la sous-région dans les négociations post-Kyoto sur le climat;

- Que les activités d'atténuation sur le mécanisme de Réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation forestière (REDD) dans les pays en développement doivent être éligibles dans les futurs mécanismes d'incitations positives de réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES).

Réaffirmons notre engagement à mettre en œuvre :

- Les instruments régionaux et internationaux relatifs à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale;
- Des politiques sectorielles nationales intégrant la dimension REDD ;
- Des stratégies qui contribuent à l'effort mondial de réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Décidons de :

1. Renforcer et d'élargir, le groupe régional de négociateurs de la COMIFAC sous l'égide de la CEEAC. Ce groupe de négociateurs sera composé d'experts multidisciplinaire ;
2. Donner mission au groupe régional d'experts / négociateurs d'élaborer et/ou de renforcer sous la coordination du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC avec l'appui des partenaires, **une vision et position commune** de l'Afrique Centrale sur les aspects techniques et politiques émanant de la feuille de route de Bali ;
3. Demander au PNUÉ conformément au mandat reçu de la Conférence des Ministres Africain de l'Environnement (CMAE) d'assurer un appui logistique et stratégique aux experts / négociateurs de la COMIFAC/CEEAC; et de veiller à une représentativité de la région Afrique centrale dans le **Panel d'experts de Haut niveau** chargé de conduire les négociations au nom de l'Afrique;
4. Demander aux partenaires déjà actifs dans ce domaine, d'appuyer la COMIFAC dans la préparation et la formation des négociateurs d'Afrique centrale ainsi que faciliter les échanges d'expérience avec les autres régions du monde;
5. Inciter le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC-CBFF) à soutenir les efforts des pays du Bassin du Congo dans le processus de négociations post-Kyoto sur le climat ;

6. Solliciter le Fonds pour les forêts du Bassin du Congo (FFBC-CBFF) ainsi que les autres partenaires à financer à court terme, des projets pilotes REDD de renforcement des capacités techniques pour la mesure et la surveillance des stocks de carbone dans la région, ceci en coordination avec la COMIFAC et l'appui du PBFC;

En appelons :

Aux Systèmes des Nations Unies, au Secrétariat du NEPAD, à l'Union Africaine, à l'Union Européenne, à l'Organisation internationale de la Francophonie, au Panel d'experts de Haut niveau de soutenir les pays du Bassin du Congo dans leur démarche visant entre autres à l'inclusion des questions relatives à la gestion des **forêts tropicales** dans les arrangements post-Kyoto;

Aux autres partenaires techniques et financiers pour leur appui multiforme à la mise en œuvre de la présente déclaration et pour accroître leurs efforts pour soutenir la cause de l'Afrique centrale dans la mise en place d'un nouveau régime post-Kyoto sur le climat;

Sollicitons de Son Excellence François Bozizé, Président de la République Centrafricaine, pays hôte, de bien vouloir présenter à l'Union Africaine et à l'Assemblée générale des Nations Unies, la présente Déclaration.

Fait à Bangui, le 10 Septembre 2008.